

RÉGIONS BRANCHÉES : UN DERNIER TOUR DE ROUE

LA MRC DES LAURENTIDES INTERPELLE LES CITOYENS QUI N'ONT PAS ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 28 janvier 2022 — Toujours dans l'objectif de compléter le branchement des secteurs mal ou non desservis sur son territoire d'ici le mois de septembre 2022, la MRC des Laurentides lance un dernier appel à ses citoyens. Rappelons qu'en novembre dernier, le gouvernement du Québec a lancé le volet Éclair III afin d'étendre l'accès à Internet haute vitesse aux foyers qui ne sont actuellement pas inclus dans les plans de déploiement des entreprises de télécommunications.

Plus d'une centaine de projets de développement de réseaux Internet seront lancés dès le printemps prochain par les entreprises de télécommunications telles que Bell et Cogeco notamment.

La MRC des Laurentides et sa population seront informées au fur et à mesure des travaux entamés dans les secteurs résidentiels concernés. Une communication sera également transmise aux adresses du secteur mentionnant les dates envisagées pour le déploiement et la complétion des travaux. Dès que le réseau sera opérationnel, les résidents pourront alors s'abonner au service.

« Nous invitons les résidents à vérifier si leur adresse fait partie du plan d'expansion de réseau par l'entremise des sites Web de Bell et de Cogeco. Il s'agit d'un dernier tour de roue pour nous assurer qu'aucune adresse ne soit omise dans ce vaste plan de déploiement de la couverture Internet sur le territoire de notre MRC », mentionne le préfet, M. Marc L'Heureux.

Les résidents de La Minerve et du secteur de Lac Labelle peuvent quant à eux s'informer auprès de Téléfibre : www.telefibrelaminerve.com.

Étape 1 : Vérifiez si votre adresse fait partie de l'extension du réseau

- Site Web de Cogeco pour l'expansion de réseau : www.cogeco.ca/fr/expansionreseau.
- Site Web de Bell pour l'expansion de réseau : www.bell.ca/Services_Internet/promotions/Internet-residentiel-sans-fil.

Étape 2 : Remplissez les formulaires ou contactez les entreprises

- En inscrivant l'adresse à brancher, les fournisseurs confirmeront si un projet d'expansion est prévu pour ce secteur. Ils pourront également vous prévenir de la date possible de branchement lorsque les travaux seront exécutés.

Étape 3 : Si votre adresse n'affiche aucune correspondance

- Après avoir vérifié auprès des deux entreprises susmentionnées, si votre adresse n'est toujours pas incluse dans le plan de déploiement, veuillez communiquer avec Mme Karine Yanire à la MRC des Laurentides au (819) 425-5555 poste 1036. La MRC des Laurentides s'assurera de transmettre l'information afin que vous soyez inclus dans la desserte. La vérification préalable est toutefois essentielle avant de communiquer avec la MRC.

Par ailleurs, si votre foyer est déjà branché, mais qu'il n'obtient pas une vitesse de 50 Mbit/s, contactez votre fournisseur pour un possible forfait supérieur. Si le forfait supérieur n'est pas offert, c'est-à-dire si votre secteur résidentiel n'est pas desservi par l'Internet de 50 Mbit/s et plus, veuillez également informer la MRC.

« Tous les efforts sont déployés et la volonté des parties prenantes à régler ce dossier de desserte Internet haute vitesse est indéniable », conclut Marc L'heureux.

-30-

Source et informations :

Marie-Mai Pagé, agente aux communications

MRC des Laurentides

(819) 425-5555, poste 1048

mpage@mrclaurentides.qc.ca